



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation



Province de Québec
MRC de la Haute-Côte-Nord

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer tenue le 12 février 2020 à l'endroit ordinaire des séances. Sont présent(e)s les conseillères et les conseillers suivant(e)s : mesdames Hélène Tremblay et Danielle Barrette ainsi que messieurs Robin Paradis, Roberto Emond et Lucien Savard sous la présidence du maire, monsieur Gontran Tremblay tous membres du Conseil et formant quorum. Est également présent le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Simon Thériault.

Absent : monsieur Hygan Tremblay

Le maire, monsieur Gontran Tremblay ouvre la séance ordinaire à 19h.

20-02-7575

ORDRE DU JOUR | ACCEPTATION

Il est proposé par monsieur Roberto Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que reproduit ci-après :

- Ouverture de la séance.
- 1.0 Acceptation de l'ordre du jour. (Rés.)
- 2.0 Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2020 | Suivi. (Rés.)
- 3.0 Finances :
 - 3.1 État des revenus et dépenses au 31 janvier 2020. (Info)
 - 3.2 Acceptation des déboursés au 31 janvier 2020 et des comptes à payer au 12 février 2020. (Rés.)
 - 3.3 Radiation. (Rés.)
- 4.0 Rapport des activités mensuelles du maire. (Info)
- 5.0 Gestion :
 - 5.1 Règlement no. 20-309 décrétant la tarification des différentes salles et des services municipaux pour 2020. (Rés.)
 - 5.2 Gestion du personnel | Plan de formation des employés | Adoption. (Rés.)
 - 5.3 Représentants de la Municipalité au sein de l'OMH Ste-Anne-de-Portneuf. (Rés.)
 - 5.4 Caractérisation du marais salé de Portneuf-sur-Mer | Rapport. (Info)
 - 5.5 Gestion de personnel | Contrat de formation | Employé no. 03-0099. (Rés.)
 - 5.6 Gestion de personnel | Contrat de formation | Employé no. 03-0079. (Rés.)
- 6.0 Sécurité publique :
 - 6.1 Sécurité civile | Plan de sécurité civile | Adoption. (Rés.)



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

- 7.0 Hygiène du milieu :
 - 7.1 Plan d'intervention | Adoption. (Rés.)
 - 7.2 Eaux usées | TECQ 2019-2023 | Poste de pompage de l'École | Remplacement des pompes | Mandat à TetraTech QI Inc. (Rés.)
 - 7.3 Eau potable | TECQ 2019-2023 | PP3 | Forage et connexion d'un nouveau puits | Contrat de gré à gré | Offre de service hydrogéologie AquaTer-Eau Inc. (Rés.)
 - 7.4 Eau potable | TECQ 2019-2023 | PP3 | Forage et connexion d'un nouveau puits | Mandat à TetraTech QI Inc. (Rés.)
 - 7.5 Eau potable | Analyse de la vulnérabilité des sources destinées à l'alimentation en eau potable au Québec | Offre de service hydrogéologie AquaTer-Eau Inc. (Rés.)
 - 7.6 Bilan 2019 sur la qualité de l'eau potable. (Info)
 - 7.7 Eau potable | Station de chloration | Acquisition d'un analyseur de chlore en continue | Offre de service DCCom enr. | Affectation à la réserve financière aqueduc. (Rés.)
 - 7.8 Eaux usées | Station de pompage principale | Conception et installation d'un nouveau panneau démarreur progressif | Offre de service DCCom enr. | Affectation à la réserve financière égout. (Rés.)
- 8.0 Urbanisme :
 - 8.1 Règlements no. 17-286 et 17-288 | Conteneurs illégaux | Mandat à Gaudreault, Saucier & Simard SENC. afin de transmettre une mise en demeure aux propriétaires des lots 3 808730 et 3 807642. (Rés.)
 - 8.2 Émission de constats d'infraction | Autorisation de signature. (Rés.)
- 9.0 Loisirs et culture :
 - 9.1 Plaisirs d'hiver | Date et budget autorisé. (Rés.)
 - 9.2 Camping | Comité de gestion | Procès-verbal du 3 février 2020. (Rés.)
- 10.0 Demande de soutien ou d'appui financier :
 - 10.1 Soutien | Association pour la protection des intérêts des consommateurs de la Haute-Côte-Nord. (Rés.)
 - 10.2 Soutien | Ville de Forestville/ |Projet de pont sur la rivière du Sault-aux-Cochons. (Rés.)
- 11.0 Correspondance.
- 12.0 Affaires nouvelles :
Nil.
- 13.0 Période de questions.
- 14.0 Fermeture.

QUE l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de ladite séance.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

20-02-7576

PROCÈS-VERBAL | ACCEPTATION ET SUIVI

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2020;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pu poser toutes leurs questions et obtenu toutes les réponses en lien avec ledit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent que ledit procès-verbal reflète fidèlement les décisions prises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle Barrette et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2020 soit accepté tel que transmis.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

FINANCES | ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 JANVIER 2020

Les membres du conseil municipal reconnaissent avoir préalablement reçu copie et pris connaissance de l'état des revenus et dépenses au 31 janvier 2020.

20-02-7577

FINANCES | ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS AU 31 JANVIER 2020 ET DES COMPTES À PAYER AU 12 FEVRIER 2020 | ACCEPTATION

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal accepte la liste des comptes à payer en date du 12 février 2020 qui totalise un montant de 11 133.75\$;

QUE le conseil municipal accepte aussi la liste sélective des déboursés en date du 31 janvier 2020 qui totalise un montant de 87 512.00\$. Le conseil municipal reconnaît en avoir reçu copie préalablement à la présente séance, en avoir pris connaissance, avoir posé toutes les questions et obtenu toutes les réponses relatives à ces déboursés.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

20-02-7578

FINANCES | RADIATION

Il est proposé par monsieur Robin Paradis et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la radiation suivante soit acceptée :



F0785.19.2107 : 2 706.08\$



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

RAPPORT DES ACTIVITÉS MENSUELLES DU MAIRE

Janvier 2020 |

9 : Rencontre MRC-FQM à Les Escoumins pour la présentation du diagnostic organisationnel (personnel de la MRC)

13 : Rencontre de travail avec directeur général, agent de développement et animatrice communautaire pour activité estivale dont Les retrouvailles

15 : Séance ordinaire du conseil de la MRC

28 : Rencontre avec directeur général et Stéphanie Gagnon, coordonnatrice du service de développement économique de la MRC

30 : Réunion comité d'investissement de la MRC

Février 2020 |

10 : Caucus conseil municipal

11 : Rencontre comité MADA

12 : Séance ordinaire du conseil municipal

20-02-7579

GESTION | RÈGLEMENT NO. 20-309 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTES SALLES ET DES SERVICES MUNICIPAUX POUR 2020

CONSIDÉRANT QUE le 18 février 2019 la Municipalité a adopté le règlement no. 19-303 décrétant la tarification des différentes salles et des services municipaux;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., F-2.1)*, les municipalités peuvent prévoir que leurs biens, services ou activités soient financés, en tout ou en partie, au moyen d'un mode de tarification;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer d'imposer une tarification pour les biens, services et activités qu'elle fournit;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 8 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 8 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public le 9 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance du 12 février 2020 et tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et qu'un résumé de son contenu a été lu lors de son dépôt;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle Barrette et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le règlement portant le no 19-303 soit abrogé et remplacé par le règlement no. 20-309.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

20-02-7580

GESTION | GESTION DU PERSONNEL | PLAN DE FORMATION DES EMPLOYÉS | ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté un budget contenant l'inscription à différentes formations de perfectionnement pour les employés de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du document intitulé «Plan de formation des employés – 2020»;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de mettre en place un plan de formation et de perfectionnement de ses employés pour 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le document intitulé « Plan de formation des employés – 2020 » soit adopté;

QUE les coûts rattachés à ces formations soient autorisés pour 2020 sous réserve des fonds disponibles à la Municipalité.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

20-02-7581

GESTION | REPRÉSENTANTS DE LA MUNICIPALITÉ AU SEIN DE L'OMH STE-ANNE- DE-PORTNEUF

CONSIDÉRANT QUE le mandat de monsieur Roberto Emond en tant que représentant de la Municipalité au sein de l'Office municipal de l'habitation (OMH) de Ste-Anne-de-Portneuf est échu;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de monsieur Yvan Maltais en tant que représentant de la Municipalité au sein de l'Office municipal de l'habitation (OMH) de Ste-Anne-de-Portneuf viendra à échéance le 10 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robin Paradis et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

QUE monsieur Roberto Emond soit reconduit à titre de représentant de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer afin de siéger au sein de l'Office municipal de l'habitation (OMH) de Ste-Anne-de-Portneuf pour un mandat de trois (3) ans;

QUE madame Hélène Tremblay soit identifiée à titre de représentante de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer afin de siéger au sein de l'Office municipal de l'habitation (OMH) de Ste-Anne-de-Portneuf au terme de la fin de l'actuel mandat de monsieur Yvan Maltais et ce pour une durée de trois (3) ans;

QUE copie de cette résolution soit acheminée au conseil d'administration de l'OMH Ste-Anne-de-Portneuf.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

GESTION | CARACTÉRISATION DU MARAIS SALÉ DE PORTNEUF-SUR-MER | RAPPORT

Le maire fait état du rapport présenté par le Comité Zip de l'Estuaire nord du St-Laurent caractérisant le marais salé de Portneuf-sur-Mer. Il informe les citoyens présents des préoccupations réelles dans cet écosystème unique.

20-02-7582

GESTION | GESTION DE PERSONNEL | CONTRAT DE FORMATION | EMPLOYÉ NO. 03-0099

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté lors de la présente séance la résolution no. 20-02-7580 portant sur le plan de formation des employés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer accorde donc une grande importance au développement des compétences de ses employés;

CONSIDÉRANT QUE les formations suivies par le salarié no. 03-0099 permettent de qualifier ce dernier pour opérer dans le traitement des eaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle Barrette et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal autorise le maire monsieur Gontran Tremblay et le directeur général monsieur Simon Thériault à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de formation à intervenir entre le salarié no. 03-0099 et la Municipalité de Portneuf-sur-Mer.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

20-02-7583

GESTION | GESTION DE PERSONNEL | CONTRAT DE FORMATION | EMPLOYÉ NO. 03-0079

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté lors de la présente séance la résolution no. 20-02-7580 portant sur le plan de formation des employés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer accorde donc une grande importance au développement des compétences de ses employés;

CONSIDÉRANT QUE les formations suivies par le salarié no. 03-0079 permettent de qualifier ce dernier pour opérer dans le traitement des eaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal autorise le maire monsieur Gontran Tremblay et le directeur général monsieur Simon Thériault à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de formation à intervenir entre le salarié no. 03-0079 et la Municipalité de Portneuf-sur-Mer.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

20-02-7584

SÉCURITÉ PUBLIQUE | SÉCURITÉ CIVILE | PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE | ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S 2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les mesures mises en place par la Municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Lucien Savard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

QUE le plan de sécurité civile de la Municipalité préparé par monsieur Simon Thériault coordonnateur municipal de la sécurité civile, soit adopté;

QUE monsieur Simon Thériault soit nommé responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile;

QUE cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

20-02-7585

HYGIÈNE DU MILIEU | PLAN D'INTERVENTION | ADOPTION

CONSIDÉRANT la teneur du plan d'intervention, produit par la firme TetraTech QI Inc., le 24 janvier 2020;

CONSIDÉRANT que ledit plan d'intervention doit être soumis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et que celui-ci serve de base à l'adoption, par le conseil municipal, d'une programmation des travaux dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le plan d'intervention produit par la firme TetraTech QI Inc. le 24 janvier 2020 soit adopté, et d'approuver son dépôt au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation rapport ayant servi de base à l'adoption, par le conseil municipal, d'une programmation des travaux dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

20-02-7586

HYGIÈNE DU MILIEU | EAUX USÉES | TECQ 2019-2023 | POSTE DE POMPAGE DE L'ÉCOLE | REMPLACEMENT DES POMPES | MANDAT À TETRATECH QI INC.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution no. 19-12-7552 établissant la programmation des travaux pour la TECQ 2019-2023;

CONSIDÉRANT QUE dans cette programmation, le remplacement des pompes dans l'installation d'eaux usées identifié « Poste de pompage de l'école », était présent dans la priorité 1;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation





CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit faire préparer des plans et devis afin d'identifier et installer les nouveaux modèles de pompes;

CONSIDÉRANT QUE TetraTech QI Inc. a transmis le 15 janvier 2020 une proposition de services professionnels en lien avec le projet;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'accepter cette proposition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité accepte l'offre de services professionnels de TetraTech QI Inc. datée du 15 janvier 2020 qui se détaille comme suit :

-  Assistance technique
-  Assistance pour la révision de la demande d'autorisation MELCC
-  Assistance pour demande de prix
-  Assistance de bureau et de chantier

Pour un montant de 12 862.50\$ plus les taxes, qui seront ajoutées sur les factures mensuelles.

QUE les dépenses relatives à ce mandat soient payées à même le montant de la TECQ 2019-2023 qui a été confirmé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et dont les travaux sur l'installation « Poste de pompage de l'école », prévus à la programmation, ont été acceptés par ledit Ministère.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

20-02-7587

HYGIÈNE DU MILIEU | EAU POTABLE | TECQ 2019-2023 NO. PP3 | FORAGE ET CONNEXION D'UN NOUVEAU PUIS | CONTRAT DE GRÉ À GRÉ | OFFRE DE SERVICE HYDROGÉOLOGIE AQUATER-EAU INC.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution no. 19-12-7552 établissant la programmation des travaux pour la TECQ 2019-2023;

CONSIDÉRANT QUE dans cette programmation, le forage et la connexion d'un nouveau puits d'eau potable pour l'installation identifiée « PP3 » était présent dans la priorité 1;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit se faire accompagner par un hydrogéologue afin d'aménager et brancher le nouveau puits « PP3 » au réseau en place;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut par l'intermédiaire de son règlement no. 19-306 peut octroyer un contrat de gré à gré si la valeur de ce contrat se chiffre à moins de 50 000\$;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER




No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu une offre de services professionnels d'AquaTer-Eau inc. datée du 23 janvier 2020 dans laquelle l'entreprise propose ses services en hydrogéologie dans le but de superviser le forage, procéder à la construction et la connexion au réseau en place du nouveau puits « PP3 »;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'accepter cette proposition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer accepte l'offre de services professionnels d'AquaTer-Eau inc. datée du 23 janvier 2020 et détaillée comme suit (ces montants étant taxables) :

-  Supervision du forage et construction du nouveau « PP3 » : 22 820\$
-  Raccordement du nouveau puits « PP3 », test de pression sur la conduite d'aqueduc et transformations de l'ancien puits « PP3 » en piézomètre : 19 460\$
-  Pour un total avant taxes de 42 280\$

QUE les dépenses relatives à ce mandat soient payées à même le montant de la TECQ 2019-2023 qui a été confirmé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et dont les travaux sur l'installation « PP3 », prévus à la programmation, ont été acceptés par ledit Ministère.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

HYGIÈNE DU MILIEU | EAU POTABLE | TECQ 2019-2023 | PP3 | FORAGE ET
CONNEXION D'UN NOUVEAU PUIITS | MANDAT À TETRATECH QI INC.

Remis à une séance ultérieure.

20-02-7588

HYGIÈNE DU MILIEU | EAU POTABLE | ANALYSE DE LA VULNÉRABILITÉ DES SOURCES
DESTINÉES À L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE AU QUÉBEC | OFFRE DE SERVICE
HYDROGÉOLOGIE AQUATER-EAU INC.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté la résolution no. 19-12-7554 permettant le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a reçu un courriel le 3 février 2020 du PPASEP annonçant que la demande remplit les critères d'admissibilité propre à ce programme et donc qu'elle est recevable pour un soutien financier;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation





CONSIDÉRANT QUE la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité doit être complétée par un hydrogéologue qualifié;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu une offre de services professionnels d'AquaTer-Eau inc. datée du 2 mai 2019 dans laquelle l'entreprise propose ses services en hydrogéologie pour accomplir le mandat complet;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'accepter cette proposition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robin Paradis et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer accepte l'offre de services professionnels d'AquaTer-Eau inc. datée du 2 mai 2019 et détaillée comme suit (ces montants étant taxables) :

-  Honoraires professionnels
-  Dépenses (transport et communication)
-  Rapport hydrogéologique (traitement et interprétation des données, rédaction, dessin technique, secrétariat et reproduction en 3 copies sous format papier et une copie sous format PDF)
-  Pour un total avant taxes de 6 480\$

QUE les dépenses relatives à ce mandat soient payées à même le montant du volet 1 de l'aide financière du PPASEP qui a été confirmé par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

HYGIÈNE DU MILIEU | BILAN 2019 SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

Le directeur général dépose selon l'article 53.3 du *Règlement de la qualité de l'eau potable*, le bilan 2019 sur la qualité de l'eau potable à Portneuf-sur-Mer. Selon le même article, le bilan sera disponible aux bureaux de la Municipalité.

20-02-7589

HYGIÈNE DU MILIEU | EAU POTABLE | STATION DE CHLORATION | ACQUISITION D'UN ANALYSEUR DE CHLORE EN CONTINUE | OFFRE DE SERVICE DCCOM ENR. | AFFECTATION À LA RESERVE FINANCIÈRE AQUEDUC

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté un budget comportant des crédits budgétaires permettant l'acquisition de certains équipements pour l'exercice financier 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition et l'installation d'un analyseur de chlore en continue pour la station de chloration permettra une amélioration notoire des installations en place et une conformité avec le MELCC;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise DCCom enr. a fait parvenir une offre de service le 3 février 2020 au montant de 13 785\$ avant taxes pour l'acquisition et l'installation d'un analyseur de chlore en continue;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de faire l'acquisition de cet équipement et que la dépense soit affectée à la réserve financière aqueduc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robin Paradis et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'offre de service de DCCom enr. datée du 3 février 2020 au montant de 13 785\$ avant taxes pour l'acquisition et l'installation d'un analyseur de chlore en continue soit acceptée;

QU'un montant, une fois les taxes récupérées, soit affecté à la réserve financière aqueduc.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

20-02-7590

HYGIÈNE DU MILIEU | EAUX USÉES | STATION DE POMPAGE PRINCIPALE | CONCEPTION ET INSTALLATION D'UN NOUVEAU PANNEAU DÉMARREUR PROGRESSIF | OFFRE DE SERVICE DCCOM ENR. | AFFECTATION À LA RÉSERVE FINANCIÈRE ÉGOUT

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté un budget comportant des crédits budgétaires permettant l'acquisition et l'amélioration de certains équipements pour l'exercice financier 2020;

CONSIDÉRANT QUE la conception et l'installation d'un nouveau panneau démarreur progressif pour la station de pompage principale permettra une amélioration notable des installations en place et une conformité avec le MELCC;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise DCCom enr. a fait parvenir une offre de service le 3 février 2020 au montant de 14 825\$ avant taxes pour la conception et l'installation d'un nouveau panneau démarreur progressif;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de faire l'acquisition de cet équipement et que la dépense soit affectée à la réserve financière égout;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle Barrette et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'offre de service de DCCom enr. datée du 3 février 2020 au montant de 14 825\$ avant taxes pour la conception et l'installation d'un nouveau panneau démarreur progressif soit acceptée;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

QU'un montant une fois les taxes récupérées soit affecté à la réserve financière égout.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

20-02-7591

URBANISME | RÈGLEMENTS NO. 17-286 ET 17-288 | CONTENEURS ILLÉGAUX | MANDAT À GAUDREULT SAUCIER & SIMARD SENC. AFIN DE TRANSMETTRE UNE MISE EN DEMEURE AUX PROPRIÉTAIRES DES LOTS 3 808730 ET 3 807642

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait parvenir en 2018 une lettre aux propriétaires des lots 3 808 730 et 3 807 642 pour leur signifier qu'il n'est pas permis d'installer un conteneur sur un terrain dont l'usage est résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE les deux propriétaires ont par la suite procédé à la demande d'un permis de rénovation qui leur a été accordé et que ces permis sont maintenant échus depuis décembre 2019 sans toutefois que des travaux aient été réalisés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de mandater Les Avocats Gaudreault, Saucier, Simard SENC afin de transmettre une mise en demeure auxdits propriétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QU'une mise en demeure soit transmise aux propriétaires des lots 3 808 730 et 3 807 642 afin qu'ils respectent les règlements en vigueur no. 17-286 et 17-288;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à Les Avocats Gaudreault, Saucier, Simard SENC.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

20-02-7592

URBANISME | ÉMISSION DE CONSTATS D'INFRACTION | AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer doit attribuer une autorisation à une personne dûment désignée pour procéder à la signature d'éventuels constats d'infraction qui peuvent être émis eut égard aux infractions municipales pertinentes;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation peut être donnée de manière singulière à un constat d'infraction déterminé pour une personne déterminée ou l'autorisation peut être donnée de manière générale en lien avec l'application complète des règlements municipaux pertinents et souhaités;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la personne détenant l'autorisation du conseil municipal pour procéder à la signature de constats d'infraction doit être une fonction en lien avec son champ de compétence;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'attribuer une autorisation générale à procéder à la signature d'éventuels constats d'infraction émis en application de tous les règlements municipaux et règlements harmonisés HCN;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal détient les connaissances et les fonctions appropriées pour procéder à de tels actes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle Barrette et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE soit accordé à monsieur Patrice Tremblay, inspecteur municipal, l'autorisation de signer tout constat d'infraction municipale tant concernant les règlements municipaux et les règlements harmonisés HCN que tous les autres règlements municipaux pertinents en lien avec ses fonctions d'inspecteur municipal.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

20-02-7593

LOISIRS ET CULTURE | PLAISIRS D'HIVER | DATE ET BUDGET AUTORISÉ

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la semaine d'activités hivernales Plaisirs d'hiver se tienne du 1^{er} au 7 mars 2020;

QU'un budget total de 2 500\$ soit autorisé pour l'organisation de cette semaine visant à offrir une panoplie d'activités hivernales pour la famille.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

20-02-7594

LOISIRS ET CULTURE | CAMPING | COMITÉ DE GESTION | PROCÈS-VERBAL DU 3 FÉVRIER 2020

Il est proposé par monsieur Lucien Savard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la rencontre du 3 février 2020 du comité de gestion du camping soit adopté.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

20-02-7595

DEMANDE DE SOUTIEN | ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DES INTÉRÊTS DES CONSOUMMATEURS DE LA HAUTE-CÔTE-NORD

Il est proposé par monsieur Robin Paradis et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES
CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer appuie l'Association pour la protection des
intérêts des consommateurs de la Haute-Côte-Nord (APIC) dans sa démarche d'aide
financière au Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), par l'envoi d'une lettre.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

20-02-7596

DEMANDE DE SOUTIEN | VILLE DE FORESTVILLE | PROJET DE PONT SUR LA RIVIÈRE DU SAULT-AUX-COCHONS

Il est proposé par monsieur Robin Paradis et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES
CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer appuie le projet de pont pour les véhicules
hors route (quad et motoneige) sur la rivière du Sault-aux-Cochons de la Ville de
Forestville, par l'envoi d'une lettre.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

CORRESPONDANCE

À la demande du président, l'annexe de correspondance remise au Conseil est lue.

Info

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La période de questions a débuté à 19h51 pour se terminer à 20h01.

20-02-7597

FERMETURE DE LA SÉANCE

À 20h02, il est proposé par monsieur Roberto Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES
CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit et est fermée.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY
Maire



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

Gontran Tremblay
Maire

Simon Thériault
Directeur général et secrétaire-
trésorier